



Village de Pointe-Fortune

ADOPTION DU BUDGET 2022

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

le budget pour l'année 2022 sera adopté à la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**, du Conseil de la municipalité, qui se tiendra le 15 décembre 2021, à 19h00 heures, au local ordinaire des séances du conseil.

Les points suivants, et exclusivement ceux-ci, seront discutés :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Dépôt et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2022.
3. Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023 et 2024.
5. Période de questions (portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour).
6. Levée de la séance.


Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier

Le 2 décembre 2021
